

Le CNC se voit confier une mission de réflexion et de concertation sur l'évolution des programmes de télévision

À la suite de l'inquiétude suscitée chez les organisations professionnelles de l'audiovisuel par la qualification de l'émission Popstars d'œuvre audiovisuelle (LP187, Flash p. 145), la ministre de la Culture et de la communication a confié au CNC une mission de réflexion et de concertation sur l'évolution des programmes et ses conséquences éventuelles sur notre réglementation. Cette mission devra prendre en compte les principes fondateurs de la législation française en matière de propriété intellectuelle, le rappel des objectifs ayant contribué à la mise en place du compte de soutien à l'industrie des programmes, tels que l'aide à la création, le soutien affirmé à des genres, notamment la fiction ou le documentaire de création, et le souci de constituer un patrimoine audiovisuel. Enfin, cette réflexion doit également prendre en compte la nécessaire évolution des formes d'écriture audiovisuelle qui accompagne l'histoire de la télévision et en fait sa richesse. Les premières conclusions devront être rendues à la fin du mois de février.